



Modalités particulières de recrutement de la section internationale OIB SESSION 2020 au Lycée Flaubert

il apparaît que le contexte sanitaire actuel ne permet pas de maintenir l'organisation habituelle du recrutement en section internationale OIB pour cette année scolaire.

Conformément à une recommandation nationale, la procédure de sélection retenue cette année s'appuiera uniquement sur l'examen, par une commission constituée dans l'établissement, des dossiers de candidature comportant les pièces suivantes :

- les bulletins scolaires 2018/19 et 2019/20 afin que la commission puisse appréhender le parcours scolaire de l'élève dans sa globalité ;
- un avis du chef d'établissement, ainsi que du professeur de la langue de la section et du professeur principal de la classe ;
- une lettre de motivation rédigée par le candidat ;

Ces documents permettront d'éclairer les membres de la commission de sélection sur la relation de l'élève à la langue de la section demandée : intérêt particulier pour la langue et la culture concernées, dispositions dans les différentes activités langagières, implication personnelle en classe et dans des projets transversaux en lien avec les langues vivantes, investissement dans l'établissement.

La commission appréciera également la capacité du candidat à absorber la quantité de travail inhérente à la section.

La commission se réunira les 11, 12 et 13 mai et la liste des candidats classés sera **transmise le 14 mai à la DSDEN** qui intégrera ces résultats dans Affelnet